

2022



# Feux de forêt

Document de référence à l'intention des municipalités  
pour leurs communications publiques

## TABLE DES MATIÈRES

<u>Introduction</u>	3
<u>Premières actions à poser</u>	3
<u>Outils de communication</u>	4
<u>Site Internet</u>	4
<u>Médias sociaux</u>	5
<u>Communiqué de presse</u>	6
<u>Outils de référence</u>	7
<u>Questions fréquentes des citoyens et des médias et réponses à leur donner</u>	7
<u>Répertoire des principales ressources en matière de feux de forêt</u>	10
<u>Annexes</u>	11
1 – <u>Banque de pictogrammes</u>	11
2 – <u>Modèles de communiqués</u>	13
3 – <u>Liste des outils de communication des ministères et des organismes</u>	16

## INTRODUCTION

Chaque municipalité a la responsabilité d'informer les citoyens et les médias des risques et des conséquences d'un sinistre. Cet exercice de communication publique représente un défi de taille et une opération délicate, qui nécessitent de la préparation et des ressources.

C'est pourquoi Urgence Québec a conçu ce document de référence à l'intention des responsables municipaux. Il présente les meilleurs moyens de communication à utiliser selon les circonstances. En tant qu'autorité municipale, vous serez ainsi bien outillé pour offrir de l'information pertinente et juste aux publics cibles en prévision ou lors d'un feu de forêt.

## PREMIÈRES ACTIONS À POSER

Lorsqu'un feu de forêt survient sur le territoire sous votre responsabilité ou menace celui-ci, la première action à poser est de diffuser rapidement un état de situation pour confirmer les événements et informer la population que vous prenez les choses en main.

Par la suite, diffusez régulièrement des états de situation, minimalement une fois par jour, même s'il y a peu ou pas de changements. N'oubliez pas d'inscrire la date et l'heure de chaque mise à jour.

Que ce soit pour transmettre de l'information à vos citoyens ou pour informer les médias de ce qui se passe sur votre territoire, il importe toujours de diffuser uniquement de l'information officielle (**vraie, vérifiable et validée**), provenant notamment de vos sources opérationnelles sur le terrain.

Le cas échéant, partagez les consignes et les recommandations provenant de sources gouvernementales officielles ou d'organisations reconnues, comme la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) ou la Croix-Rouge.

Enfin, n'oubliez pas de vous préparer en vue de chaque intervention avec les médias (ex. : entrevues, points de presse). Prenez le temps de définir vos objectifs et vos messages avant de participer à une activité publique. Consultez le guide *[Vos relations de presse en situation d'urgence](#)* pour connaître les différentes étapes de préparation. Le guide est disponible dans le site Internet [Québec.ca](#), dans la zone « Sécurité et situation d'urgence », rubrique « Sécurité civile », page « Soutien aux municipalités et gestion des risques » sous le lien « Préparation aux sinistres ».



## OUTILS DE COMMUNICATION

Utilisez tous les outils de communication dont vous disposez pour diffuser l'information afin de joindre le plus large public possible. Publiez de l'information à propos de l'événement directement dans le site Internet et les comptes officiels de médias sociaux de votre municipalité. Pour transmettre de l'information plus pointue, vous pouvez publier un communiqué de presse.

### Site Internet

Mettez rapidement en ligne, dans le site Internet de votre municipalité, une page consacrée à l'événement et **assurez-vous de la tenir à jour**. Assurez-vous que cette page soit clairement nommée dans votre page d'accueil et qu'elle soit facilement accessible.

Voici des exemples d'information à publier :

- ◆ un état de situation quotidien (ou plusieurs fois par jour si la situation le requiert);
- ◆ les consignes et les recommandations en vigueur;
- ◆ les coordonnées du centre de services aux personnes sinistrées ou des lieux d'hébergement le cas échéant;
- ◆ les liens vers des sources d'information complémentaires (ex. : le site gouvernemental [Québec.ca](https://www.quebec.ca), le site de la [SOPFEU](#));
- ◆ le numéro de la ligne téléphonique mise en place à l'intention des citoyens ou des médias.

### Modèle de publication dans votre site Internet

15 avril 2021, 9 h – Feux de forêt dans [nom du secteur]

Voici les informations à diffuser concernant l'événement en cours :

- ◆ le secteur touché;
- ◆ le nombre de résidences évacuées;
- ◆ un rappel des consignes à respecter;
- ◆ les services offerts par la municipalité, les lieux où se rendre, les numéros de téléphone, etc.;
- ◆ le nom des partenaires impliqués (sécurité civile, SOPFEU, Croix-Rouge, autres municipalités ou ministères, etc.);
- ◆ l'endroit où s'adresser pour offrir de l'aide.

**N'oubliez pas d'inscrire la date et l'heure de chaque mise à jour.** Celle-ci doit être faite régulièrement, même si les modifications sont mineures ou que l'information ne change pas. Si vous ne faites pas cette mise à jour, les gens croiront que la dernière information publiée n'est plus valide parce qu'elle est trop ancienne.

## Médias sociaux

Dès qu'un feu de forêt se déclare sur votre territoire, publiez le plus rapidement possible un état de situation préliminaire dans chaque plateforme de médias sociaux. Retenez que, pour joindre vos concitoyens, Facebook demeure la plateforme la plus populaire et que Twitter est, quant à elle, plus utilisée par les médias.



### Modèle de publication — Facebook ou Twitter

**[Nom de votre municipalité]** | Feu de forêt en cours dans [nom du secteur].

Abonnez-vous à ce compte pour suivre l'état de la situation. Plus d'informations sont à venir.

### Modèle de publication — Facebook ou Twitter

Vous pouvez aussi utiliser les médias sociaux pour convoquer les médias à vos activités de presse. Cette façon de faire est rapide et bien connue des journalistes. L'utilisation de la plateforme Twitter est la plus pertinente dans ce contexte.

**[Nom de l'intervention]** : Point de presse du maire [ou de la mairesse] le [date] à [heure], au [lieu-adresse].

## Utilisation de Twitter

La plateforme Twitter est très prisée par les journalistes, qui l'utilisent un peu comme un fil de presse. Si vous publiez de l'information dans Twitter, rappelez-vous que

- ♦ vos messages doivent contenir au maximum 280 caractères, incluant les espaces;
- ♦ vos liens de référence peuvent être raccourcis en utilisant des sites comme [Bitly](#) ou [Hootsuite](#);
- ♦ votre référencement sera grandement amélioré si vous utilisez un mot-clic (hashtag #). Par exemple, lors des feux de forêt dans le secteur de Chute-des-Passes de l'été dernier au Lac-Saint-Jean, le mot-clic était #feu395, en référence au numéro de feu attribué par la SOPFEU à cet événement. S'il n'y a pas de mot-clic connu pour nommer le feu qui survient sur votre territoire, choisissez-en un en vous référant à l'identifiant du feu de forêt ou au secteur où a lieu l'événement. Exemples : #SeptIles, #feu395, #ChuteDesPasses, #feudeforet.

## Suivi des commentaires

Peu importe la plateforme que vous utilisez, prenez le temps de regarder les commentaires publiés par les internautes. Vous y trouverez probablement des questions auxquelles vous pourrez répondre rapidement et ainsi dissiper des doutes ou des inquiétudes. En outre, les commentaires permettent de prendre le pouls de ce que pensent les gens de votre gestion de l'événement, ce qui vous permettra de rectifier certaines choses, s'il y a lieu.

## Utilisation d'images ou de pictogrammes

Une image vaut mille mots! Si vous avez la chance d'avoir des images d'intervenants en action, n'hésitez pas à les publier pour montrer ce qui se passe sur le terrain. Attention toutefois de ne pas publier d'images choquantes (ex. : personnes ou animaux blessés) ou d'images dévoilant des informations personnelles (ex. : photo prise dans un centre de coordination sur laquelle on aperçoit des listes téléphoniques). Ne publiez jamais d'images de personnes sinistrées sans avoir au préalable obtenu leur consentement. Assurez-vous aussi de toujours indiquer la source des images.

Puisque les messages avec des visuels retiennent généralement l'attention, vous pouvez utiliser des pictogrammes pour illustrer les messages que vous publierez dans les médias sociaux. Plusieurs sites Internet en offrent gratuitement, comme [Flaticon](#) et [Freepik](#). Là aussi, indiquez vos sources. Notez que, pour faciliter votre sélection, Urgence Québec a préparé une banque de pictogrammes propres aux feux de forêt. Vous les trouverez dans l'annexe 2 et pouvez les utiliser à votre convenance, sans avoir à en mentionner la source.

## Communiqué de presse

L'information évoluant souvent trop rapidement lors de situations d'urgence, le communiqué de presse n'est pas un moyen de communication adapté pour informer régulièrement et rapidement la population. Par conséquent, la publication d'un communiqué devrait être limitée à une annonce officielle (ex. : le décret de

l'état d'urgence ou la diffusion d'un avis d'ébullition de l'eau), à un message du maire ou de la mairesse (ex. : une déclaration ou des remerciements officiels) ou encore au partage d'une information complexe, technique ou scientifique, que l'on désire voir reprise fidèlement par les médias.



L'annexe 2 présente un modèle de communiqué de presse annonçant la déclaration de l'état d'urgence ainsi que la liste de tous les codes CNW pour l'envoi de votre communiqué par l'entremise de [Cision](#). Cette classification est connue des médias et est largement utilisée au Québec.

Il est, par ailleurs, conseillé d'envoyer une invitation aux médias pour convoquer les journalistes à une activité publique (ex. : point de presse ou visite du lieu du sinistre). Vous pouvez le faire en publiant un message dans vos médias sociaux. Un modèle d'invitation vous est aussi présenté à l'annexe 2. Vous pouvez aussi transmettre votre communiqué de presse et l'invitation aux médias par courriel.

Enfin, ajoutez le communiqué et l'invitation dans la page consacrée à l'événement, que vous aurez créée dans votre site Internet. Vous pouvez réserver une section de cette page aux médias ou créer une section Communiqués de presse.

## OUTILS DE RÉFÉRENCE

Présentées sous forme de questions-réponses, les informations ci-dessous vous permettront de préparer les messages à transmettre à la population et les réponses à donner aux questions des journalistes.

En outre, pour vous aider dans la préparation de vos communications publiques et pour faciliter la gestion de l'événement, vous pouvez faire appel aux personnes-ressources mentionnées à la page 10.

### Questions fréquentes des citoyens et des médias et réponses à leur donner

Les questions-réponses suivantes présentent de l'information générale en lien avec les feux de forêt. Vous pouvez donc les utiliser pour répondre aux demandes des médias ou pour informer la population. Pour fournir une réponse précise et complète, ajoutez les éléments qui concernent plus particulièrement l'événement affectant votre territoire (ex. : emplacement du feu et chemins de détour s'il y a lieu, consignes précises et services offerts spécifiquement sur le sinistre en cours).

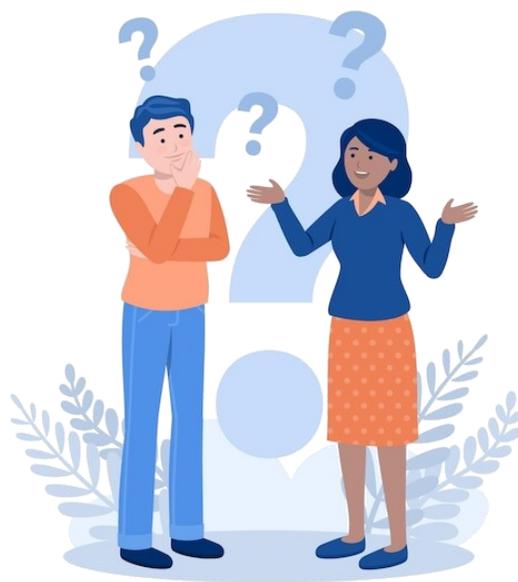
#### Quelles actions la municipalité prend-elle pour prévenir les feux de forêt?

En prévision de la saison des feux de forêt, la municipalité demeure attentive aux indices d'incendie sur son territoire, tels que les conditions météorologiques propices à la sécheresse et aux orages ainsi que les avis de la SOPFEU. De plus, elle se tient prête à émettre des avis de restrictions ou d'interdiction de faire des feux à ciel ouvert.

#### Quel est le rôle de la municipalité en cas de feu de forêt et quel est celui de la sécurité civile auprès de la municipalité?

La municipalité est responsable de la planification de la sécurité civile sur son territoire. Le rôle de la sécurité civile consiste à soutenir la municipalité en mettant à sa disposition les ressources et l'expertise des différents ministères et organismes du gouvernement du Québec. Si un incendie survient, elle dépêche le service d'incendie sur les lieux.

Si la situation s'avère plus grave, la municipalité peut bénéficier du soutien de la sécurité civile, qui coordonne l'action gouvernementale et qui, si la situation le requiert, dépêche du personnel sur les lieux.



## Comment les citoyens peuvent-ils se préparer à un incendie de forêt?

Lorsque les citoyens se rendent en forêt et lorsque le degré d'inflammabilité est élevé (au printemps ou lors d'une sécheresse), ils peuvent se renseigner sur les risques d'incendie dans la municipalité ou dans le secteur où ils comptent se rendre et sur les mesures préventives en vigueur.

Ces mesures peuvent consister à

- ◆ interdire de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité de celle-ci;
- ◆ restreindre ou arrêter les opérations forestières ou les activités d'aménagement forestier à certaines périodes de la journée;
- ◆ interdire l'accès et la circulation en forêt, quels que soient le moyen de transport utilisé et le type de chemin ou de sentier forestier emprunté;
- ◆ respecter la réglementation municipale relative aux feux en plein air;
- ◆ respecter les consignes en vigueur dans les zones d'exploitation contrôlées (zecs) et dans les parcs et les réserves;
- ◆ suivre les restrictions relatives à l'accès à la forêt ainsi qu'à la circulation, aux travaux et au brûlage en forêt.

Les citoyens peuvent également poser plusieurs gestes pour assurer leur protection :

- ◆ avoir toujours à portée de main une trousse d'urgence (au chalet et dans leur sac-à-dos lorsqu'ils se promènent en forêt);
- ◆ contrôler la végétation autour de leur demeure;
- ◆ entreposer les matériaux de construction, le bois de chauffage et le réservoir de propane à plus de dix mètres de tout bâtiment se trouvant sur leur terrain;
- ◆ dégager le réservoir de propane de toute végétation sur un périmètre de trois mètres afin de diminuer les risques de propagation d'un feu;
- ◆ avoir à proximité de leur demeure un tuyau d'arrosage ou une réserve d'eau d'au moins 200 litres pour arroser rapidement un début d'incendie;
- ◆ choisir un endroit dégagé et à l'abri du vent s'ils font un feu à l'extérieur et en assurer une surveillance constante; avoir une pelle, un seau d'eau ou un râteau à proximité et, au moment de l'éteindre, l'arroser abondamment, le recouvrir de cendre, de sable ou de terre;
- ◆ effectuer tout brûlage (rebut, feuilles mortes) en fin de journée, en l'absence de vent, loin de la végétation et en respect des règlements municipaux;
- ◆ éteindre les mégots de cigarette sur une roche ou en les enfouissant dans le sol s'ils fument à l'extérieur.

Advenant qu'un avis d'évacuation soit émis ou qu'un incendie sévisse à proximité, les citoyens devraient immédiatement quitter leur propriété et suivre les consignes des autorités, en s'assurant de communiquer à la municipalité ou aux responsables du territoire l'endroit où ils se rendront. En quittant les lieux, ils devraient prendre avec eux la trousse d'urgence qu'ils auront préalablement préparée.

## Est-ce que les citoyens peuvent signaler un feu de forêt?

Oui, il est possible de contacter le 911 ou d'appeler les services incendies de la municipalité. [Donner vos coordonnées.]

Il est également possible de contacter la [SOPFEU](#), au 1 800 463-FEUX, pour signaler un feu de forêt.

## Comment les citoyens peuvent-ils être informés de l'état de la situation lorsqu'il y a un feu de forêt?

Habituellement, la municipalité communique les informations officielles et les consignes à observer par l'entremise de son site Internet et de ses comptes médias sociaux. Les citoyens sont donc invités à suivre ces comptes et à s'abonner aux alertes afin d'être informés en continu des consignes, des recommandations et des mesures mises en place par la municipalité.

Il est aussi possible d'obtenir toute l'information sur les feux en cours dans le site de la [SOPFEU](#), qui offre un service d'abonnement pour recevoir par courriel les communiqués publiés, le danger d'incendie et les restrictions en vigueur.

Les citoyens peuvent également contacter la municipalité [donner un numéro de téléphone] ou écouter les radios locales pour être informés de l'état de situation dans leur secteur. Ils sont en outre invités à suivre Urgence Québec dans [Facebook \(Urgence Québec\)](#) et dans [Twitter \(@urgencequebec\)](#). En tout temps, le site Internet gouvernemental [Québec.ca](#) donne de l'information sur ce qui doit être fait avant, pendant et après un incendie de forêt.



## Comment s'assurer qu'une personne évacuée puisse réintégrer sa résidence de manière sécuritaire?

Si les autorités le permettent et que leur sécurité n'est pas compromise, les citoyens peuvent réintégrer leur domicile, de préférence le jour, car il est alors plus facile de voir les problèmes et les dangers. À leur arrivée, ils doivent prendre des photos pour documenter les dommages causés à la résidence.

Consultez la section « [Après un feu de forêt](#) » du site Internet [Québec.ca](#) pour connaître les consignes et les recommandations à suivre pour un retour à la normale sécuritaire.

Les gens doivent aviser sans tarder leur compagnie d'assurances et l'institution bancaire qui leur a consenti un prêt hypothécaire pour les informer des dégâts occasionnés à leur résidence. Il est suggéré de documenter l'état des lieux en prenant des photographies ou en filmant les dommages subis.

## Répertoire des principales ressources en matière de feux de forêt

Les principales ressources pour vous conseiller en prévision d'un feu de forêt ou vous soutenir lors d'un feu de forêt sur votre territoire sont présentées ci-dessous. La liste complète des outils de communication gouvernementaux traitant des feux de forêt figure à l'annexe 3.

Organisation	Personne-ressource	Outil de référence
Urgence Québec	<a href="mailto:urgencequebec@servicesquebec.gouv.qc.ca">urgencequebec@servicesquebec.gouv.qc.ca</a> <ul style="list-style-type: none"><li>◆ soutien en communication</li></ul>	Page Web : <a href="#">Que faire avant, pendant et après un feu de forêt</a> Feuillelet d'information : <a href="#">En cas de feu de forêt</a>
SOPFEU	1 800 463-FEUX <a href="http://sopfeu.qc.ca/contacter/">sopfeu.qc.ca/contacter/</a> <ul style="list-style-type: none"><li>◆ coordonnées des responsables régionaux</li></ul>	Pages Web : <ul style="list-style-type: none"><li>◆ <a href="#">Restrictions en vigueur</a></li><li>◆ <a href="#">Carte des incendies en activité</a></li><li>◆ <a href="#">Prévenir – à la maison</a></li><li>◆ <a href="#">Prévenir – en forêt</a></li><li>◆ <a href="#">Prévenir – en camping</a></li></ul>
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)	<a href="http://Quebec.ca/gouv/ministere/forets-faune-parcs/coordonnees-du-ministere/reseau-regional">Quebec.ca/gouv/ministere/forets-faune-parcs/coordonnees-du-ministere/reseau-regional</a> <ul style="list-style-type: none"><li>◆ coordonnées des ressources du MFFP dans chaque région</li></ul>	Publication en ligne : <a href="#">PareFEU</a>
Ministère de la Sécurité publique (MSP)	<a href="http://securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile/bottin.html">securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile/bottin.html</a> <ul style="list-style-type: none"><li>◆ coordonnées des bureaux des directions régionales de la sécurité civile et de la sécurité incendie</li></ul>	Page Web : <a href="#">Soutien aux municipalités et gestion des risques en sécurité civile</a>

## ANNEXE 1

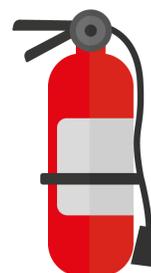
### Banque de pictogrammes

Urgence Québec a préparé, à l'intention des municipalités, une banque de pictogrammes propres aux feux de forêt. Vous pouvez les utiliser à votre convenance, sans avoir à en mentionner la source.



## ANNEXE 1

### Banque de pictogrammes (suite)



## ANNEXE 2

### Modèles de communiqué

#### Modèle 1 – Déclaration de l'état d'urgence

##### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Codes de diffusion (CNW ou autres)

Pour diffusion immédiate

[Nom de l'événement]

La municipalité de [nom de la ville] déclare l'état d'urgence

[Nom de la ville, date] – En raison des risques liés à [nom de l'événement], le conseil municipal de la municipalité de [nom de la municipalité] décrète l'état d'urgence local. Les citoyens sont invités à consulter le site Internet de la municipalité [adresse], sa page Facebook [adresse] et son compte Twitter [adresse] pour obtenir toutes les informations nécessaires.

Cette mesure, prévue par la Loi sur la sécurité civile, donne des pouvoirs spéciaux à la municipalité lors de graves sinistres et un soutien accru à la protection de la population.

Ces pouvoirs d'exception sont les suivants :

- ◆ le contrôle de l'accès aux voies de circulation;
- ◆ la délivrance, pour le temps qu'elle juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, d'autorisations ou la possibilité de dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la municipalité;
- ◆ l'ordonnance d'évacuation ou, sur avis de l'autorité responsable de la santé publique, l'ordonnance de confinement;
- ◆ la réquisition de l'aide de citoyens, de moyens de secours et de lieux d'hébergement privés nécessaires;
- ◆ les dépenses et la conclusion de contrats jugés nécessaires.

[Une citation du maire ou de la mairesse peut être insérée ici pour personnaliser le communiqué et préciser l'état de situation de la municipalité.]

- 30 -

**Source** : [nom de la personne qui a produit le communiqué de presse - généralement le responsable des communications ou le relationniste]

**Information** : [numéro de téléphone de la ligne réservée aux médias ou de la personne citée en source]

## ANNEXE 2

### Modèles de communiqué de presse

#### Modèle 2 – Invitation aux médias

#### INVITATION AUX MÉDIAS

Codes de diffusion (CNW ou autres)

Pour diffusion immédiate

[Nom de l'événement]

#### Point de presse des autorités municipales

[Nom de la ville, date] – Le maire [ou la mairesse] de la Ville [nom de la ville], [nom du maire-mairesse], invite les médias à un point de presse qui portera sur les actions que la municipalité doit coordonner dans le cadre de l'intervention en cours.

Le point de presse aura lieu le [date], à [heure], [lieu].

Le maire [ou la mairesse] sera disponible pour des entrevues après le point de presse (ou ne sera pas disponible – selon ce qui aura été convenu).

Obtenez toute l'information sur l'évolution de la situation en consultant le site Internet de la municipalité [adresse], sa page Facebook [adresse] et son compte Twitter [adresse].

#### AIDE-MÉMOIRE

Date :

Heure :

Lieu :

- 30 -

**Source** : [nom de la personne qui a produit le communiqué de presse - généralement le responsable des communications ou le relationniste]

**Information** : [numéro de téléphone de la ligne réservée aux médias ou de la personne citée en source]

## ANNEXE 2

### Liste des codes du réseau CNW Québec

<b>Destinations</b>	<b>Codes</b>
Réseau provincial	1
Région 01 (Bas-Saint-Laurent)	35
Région 02 (Saguenay–Lac-Saint-Jean)	36
Région 03 (Québec)	37
Région 04 (Mauricie)	38
Région 05 (Estrie)	39
Région 07 (Outaouais)	41
Région 08 (Abitibi-Témiscamingue)	42
Région 09 (Côte-Nord)	43
Région 10 (Nord-du-Québec)	44
Région 11 (Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine)	63
Région 12 (Chaudière-Appalaches)	64
Région 13 (Laval)	65
Région 14 (Lanaudière)	66
Région 15 (Laurentides)	67
Région 16 (Montérégie)	68
Région 17 (Centre-du-Québec)	69
Montréal métropolitain (incluant 5 régions administratives + hebdos)	70
Québec métropolitain (incluant hebdos)	37

## ANNEXE 3

### Liste des outils de communication

Ministères et organismes du gouvernement du Québec

Ministère ou organisme	Titre	Clientèle
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	Guide <a href="#">Guide pour l'élaboration des ententes intermunicipales (gouv.qc.ca)</a>	Organismes municipaux
	Gabarit d'entente <a href="#">Modèle d'entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile</a>	Organismes municipaux
Ministère de l'Économie et de l'Innovation	Capsule vidéo <a href="#">Assurer la continuité des activités - YouTube</a>	Entreprises
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Page Web <a href="#">Feux de forêt</a>	Tous
	Page Web <a href="#">TAGA</a>	Municipalités
	Outil interactif <a href="#">Surveillance du climat</a>	Tous
	Outil interactif <a href="#">Surveillance du climat : Réseaux et paramètres</a>	Tous
	Page Web <a href="#">Urgence-Environnement</a>	Tous
Ministère de la Santé et des Services sociaux	Page Web <a href="#">Effets de la pollution de l'air sur la santé</a>	Tous
	Page Web <a href="#">Prévenir les effets de la pollution de l'air sur la santé</a>	Tous

## ANNEXE 3

### Liste des outils de communication (suite)

Ministère ou organisme	Titre	Clientèle
Ministère de la Sécurité publique	Envoi courriel <i>Point d'information du Centre des opérations gouvernementales</i>	Municipalités membres des ORSC et de l'OSCC
	Alerte diffusée dans les appareils mobiles et les réseaux de radiodiffusion <i>Système Québec En Alerte</i>	Citoyens et plus particulièrement toute personne se trouvant à l'intérieur de la zone touchée
	Envoi courriel <i>Lettres relatives à la préparation de la saison des feux de forêts, aux procédures en vigueur et au soutien offert</i>	Coordonnateurs municipaux en sécurité civile
Ministère des Transports	Page Web <b>Lutte contre les incendies de forêt</b> (service aérien gouvernemental)	Citoyens
Société de protection des forêts contre le feu	Site Internet <a href="http://sopfeu.qc.ca">sopfeu.qc.ca</a>	Tous
Urgence Québec	Page Web <b>Que faire avant, pendant et après un feu de forêt</b>	Tous
	Document d'information <b>En cas de feu de forêt</b>	Tous

Ce document a été produit par Urgence Québec en sa qualité de responsable de la mission *Communication* du Plan national de sécurité civile. Ce plan a été établi par l'Organisation de la sécurité civile du Québec sous la coordination du ministre de la Sécurité publique et en collaboration avec les dirigeants des autres ministères et organismes concernés.

Mise à jour : mai 2022